

PROGRAMME DE FORMATION



AGENT CYNOPHILE DE SECURITE – ACSP

TITRE III

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

Objectifs :

Obtention de carte professionnelle afin de d'avoir des compétences
d'agent cynophile de sécurité et de prévention

Durée : Minimum 500 heures hors examen

Dates : / / au / /

Délais d'accès :

Avant le stage, il y aura une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (test B1 + test pratique).

Responsable pédagogique : Armando HEMBERT

Tarifs : 7 500€00 pour 500 heures de formation

Nombres de participants : Nombres de stagiaires minima de 4 et maxima de 12 candidats

Accessibilités aux personnes en situation de handicap : Veuillez contacter le centre de formation pour connaître les possibilités d'adaptation.



TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

Public concerné : Tous public si pré requis conforme à la réglementation en vigueur.

Dispenses possibles :

Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle

1- Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant 2 années sur une période de 5 ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques.

2 - Les personnes titulaires de la carte professionnelle (...) de surveillance dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles et économiques rassemblant plus de 1 500 personnes sont dispensées, à leur demande, dans le cadre de la formation initiale, du suivi des modules de formation suivants :

=>Les modules mentionnés « Tronc commun - 41h »

=>Les modules « Initiation au risque incendie – 07h »

=>Les modules de la partie « Évènementiel - 14 h »

=>Le module « Gestion des risques et des situations conflictuelles - 9 h ».

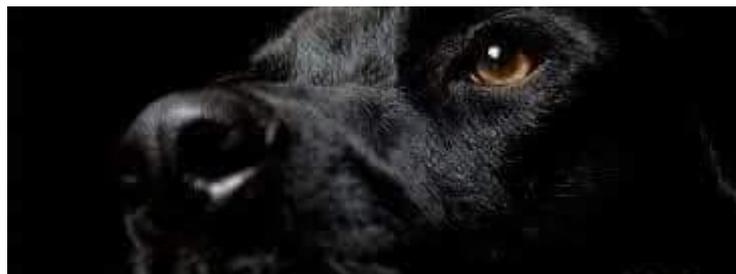
3- La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « Gestes élémentaires de premiers secours ».

Prérequis de l'agent :

Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les organismes de formation s'assurent que les stagiaires disposent d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité, ainsi que par la capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit.

Leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/ Rec (2008) du 2 juillet 2008.

Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la C.L.A.C (Commission Local d'agrément et de contrôle) ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité.



TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

Prérequis du chien :

=>12 mois minimum à l'issue de la formation

=>A jour de vaccination (C.H.L.P.R) + Toux de chenil (forme virale et bactérienne) avec passeport Européen

=> Phénotype du chien : se rapprocher du centre pour obtenir les informations sur les races autorisées en sécurité privée.

=> Pour les chiens de 2^{ème} catégorie, un test comportemental et à jour des formalités administrative (permis de détention).

=>Chien de 1^{ère} catégorie interdit.

=>Réussite du test d'entrée pratique Agent Cynophile de Sécurité.

Méthode mobilisés :

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.

Cas pratiques et mises en situation.

Support PowerPoint, vidéos, support de cours papier.

Modalités évaluation : à l'issue de la formation, sera sanctionnée par un diplôme délivré par le lycée des Combrailles de Saint Gervais en Auvergne (Titre V), ainsi que d'une attestation de suivi de formation pour chaque stagiaire sera remis.

Présentation générale de l'examen

=>Le candidat doit avoir suivi l'intégralité de la formation pour pouvoir se présenter à l'examen

=>Le candidat doit participer à la totalité des épreuves de l'examen



TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

DESCRIPTION DU POSTE

L'AGENT DE SÉCURITÉ CYNOPHILE est un agent de sécurité qui doit s'attacher à` constituer une véritable équipe « Homme / Chien » sachant optimiser les qualités acquises et naturelles du chien. Le chien est l'auxiliaire du conducteur de chien dans l'exercice de sa mission.



MISSIONS

L'activité consiste à assurer la protection des biens et/ou des personnes sur un secteur géographique déterminé en application des consignes écrites transmises par l'employeur et en utilisant les qualités combinées du conducteur et du chien.

ACTIVITÉS DE BASE : rondes de surveillance, contrôle et surveillance de sites et périmètres déterminés tels que parkings, entrepôts, chapiteaux et toutes autres zones dont il a la garde.

INTERVENTION à la demande de personnel autorisé ou sur des alarmes pour effectuer une levée de doute.

PRÉVENIR OU FAIRE PRÉVENIR les services compétents et / ou les personnes désignées pour faire cesser le trouble concerné.

DÉTECTION DE LA PRÉSENCE d'une personne, objets, produits pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes.

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

Bloc de compétences 1 : Prévenir les risques professionnels du métier <i>105 heures dont 35 heures de pratique</i>			
Séquence	Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Durée minimale
Anticipation des risques portant atteinte au site et aux personnes	<p>Intervenir face à une situation d'accident du travail</p> <p>- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se situer le cadre juridique de son intervention - Réaliser une protection adaptée - Examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement - Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée - Savoir situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise - Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention - Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s) 	14 heures dont 7 heures de mise en situation pratique
Identification des situations à risques	<p>Protéger le travailleur isolé</p> <p>Appliquer l'article 73 du code de procédure pénale</p> <p>Préparer la mise en œuvre des missions de l'agent de prévention et de sécurité</p>	<p>S'intégrer dans un système de protection de travailleur isolé (PTI)/</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles visant à protéger un travailleur isolé - Identifier les différentes composantes d'un système PTI - Maîtriser les possibilités de déclenchement d'un dispositif d'alarme de travailleur isolé (DATI) <p>Respecter les conditions d'interpellation de l'article 73 du code de procédure pénale</p> <p>Préparer une intervention (connaître les consignes notamment particulières, reconnaître les lieux, définir une équipe...)</p> <p>Identifier les possibilités d'action sur le terrain</p> <p>Accueillir et intervenir en coordination avec les forces de l'ordre</p>	<p>2 heures dont 1 heure de pratique</p> <p>2 heures</p> <p>6 heures donc 2 heures de pratique</p>

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

	<p>Système de télésurveillance et de vidéosurveillance</p> <p>Assimiler les droits et obligations du salarié dans l'entreprise : notions de législation du travail</p>	<p>Appliquer les consignes particulières en cas d'intrusion Réserver des traces et des indices</p> <p>Connaître la législation en matière de télésurveillance et vidéosurveillance</p> <p>Connaître la chaîne de télé sécurité Lire un schéma d'installation, de la vidéosurveillance</p> <p>Connaître Convention Collective Nationale 3196 / code APE 8010Z : droits et obligation de l'agent de sécurité Types de contrats de travail et rupture Savoir lire sa fiche de paye Connaître les éléments de la rémunération : salaire de base, indemnités, primes Repos et congés</p>	<p>7 heures donc 4 heures de pratique</p> <p>10 heures</p>
<p>Prévention des situations à risque électrique et d'incendie</p>	<p>Evaluer les risques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (IPCE) - Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques - Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux 	<p>Connaître les obligations réglementaires en matière d'évaluation des risques professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DU - Obligations de l'employeur - Obligations des salariés - Principes généraux de prévention - Plans de prévention <p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notions d'installations classées SEVESO (historique et implication réglementaire) et IPCE - l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et les différents plans d'intervention - les matériels de protection adaptés aux risques industriels - le port des équipements de protection individuels - les équipements de protection et moyens d'intervention collectifs - notions de système global harmonisé (SGH) - la classification CLP (classification labelling packaging) - les contraintes des zones à atmosphère explosif (ATEX) 	<p>7 heures</p>
	<p>Sensibilisation au risque électrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les facteurs d'accident d'origine électrique - Connaître les effets du courant sur le corps humain 	<p>2 heures</p>

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

	<p>Initiation au risque électrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'origine de l'électrification - Analyser le risque électrique - Connaître les modalités de formation et de processus d'habilitation - Analyser des situations d'accidents d'origine électrique <p>Appréhender le phénomène de l'incendie (causes, naissance ...) et sa propagation. Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques et des effets de l'incendie sur l'homme - les mesures de prévention et particulièrement de celles concernant la sécurité des travaux par point chaud - les consignes spéciales et particulières - les alarmes (composition, fonctionnement d'un système de détection d'incendie) - les consignes d'intervention - l'organisation de l'évacuation, modalités de déclenchement d'alarme - mise en sécurité des installations - la préparation de l'intervention des secours extérieurs (alerte et accueil des secours) - le rôle de chaque acteur et des moyens de protection propres à l'établissement - le fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie de première intervention <p>Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exercice d'extinction sur feux à combustibles réels permettant de prendre en compte les difficultés d'intervention selon les classes de feux avec les moyens de première intervention - interventions cordonnées de plusieurs équipiers 	<p>7 heures dont 3 heures de pratique</p>
	<p>Maîtriser la gestion des alarmes</p>	<p>Maîtriser le processus de déclenchement d'une alarme intrusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir lire et exploiter une information émanant d'un clavier déporté d'alarme intrusion. - Gérer la levée de doute et les modalités d'alerte des forces de l'ordre - Être capable de maîtriser les principes de gestion d'une alarme incendie : - Savoir lire et exploiter une information émanant d'un Système de détection incendie. 	<p>7 heures dont 4 heures de pratique</p>

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

		<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les possibilités d'intervention - Rendre compte à la hiérarchie - Organiser l'accueil des secours et faciliter leur intervention - Identifier les possibilités de report d'alarme gestion technique centralisée ou gestion technique de bâtiment et leurs modalités d'exploitation 	
Gestion des situations interpersonnelles à risque	Savoir analyser et gérer les comportements conflictuels	<ul style="list-style-type: none"> - Les origines des conflits ; - Les différents types de conflits - La stimulation et les motivations des conflits ; - Les étapes d'un conflit ; - Les mesures de prévention des éléments déclencheurs du conflit. - Traiter une agression verbale ; - Gérer les émotions ; - Adopter des techniques verbales ; - Intervenir par étapes ; - Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés 	5 heures
		<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer de la dangerosité du conflit - Savoir gérer le conflit ; - Savoir gérer les conséquences du conflit. 	9 heures dont 7 heures de pratique
		<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les différents types de stress et leur mode de fonctionnement du stress - Connaître le mécanisme du stress - Gérer les effets gênants du stress - Utiliser les effets positifs du stress - Maîtriser le stress in situ - Connaître la notion de stress différé et sa gestion post événement 	7 heures dont 4 heures de pratique
		<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les principes de récupération par la respiration - Être capable d'évacuer la tension - Protéger, riposter et maîtriser de façon actuelle et proportionnée face à une agression - Agir en état de nécessité conformément au cadre légal pour ne pas se mettre en danger. 	
		<ul style="list-style-type: none"> Respecter les conditions d'appréhension fixées dans l'article 73 du CP 	7 heures
		<ul style="list-style-type: none"> Définir les missions de sûreté confiées à l'agent de sécurité dans le cadre des différentes filières de métiers : 	

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

		<ul style="list-style-type: none"> - Filière de surveillance - Filière de distribution - Filière incendie - Appréhender une personne en respectant l'application des textes réglementaires, 	
Gestion du risque terroriste	<p style="text-align: center;">a) Prévention des risques terroristes :</p> <p>Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes</p>	<p>Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat) ; - Les différents types de terrorisme (Vigipirate) ; - Historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) ; - Méthodologie du terrorisme ; - Motivation du terrorisme ; <p>Connaître les différents modes opératoires traditionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attentats aveugles ; - Attentats suicides ; - Prises d'otages et exécution ; - Attaques avec armes de guerre ; <p>Connaître les différentes menaces terroristes émergentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives ; (NRBC-E) ; - La menace informatique 	45 minutes
	<p>Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme</p>	<p>Comprendre le niveau de risque en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel : Vigipirate / L'état d'urgence / L'état de guerre. <p>Comprendre le concept de cible potentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Processus de Raisonnement ; - Sites sensibles, Population ciblée... 	45 minutes
	<p>Connaître les différents matériels utilisés dans des actions terroristes</p>	<p>Savoir Identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette...) + présentation d'une arme factice - Les différents explosifs (solide, liquide, vrac) 	1 heure

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

		<ul style="list-style-type: none"> - Les matériels improvisés (EEI) schéma de montage, - Déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif) - Sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel 	
	Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes	Savoir cultiver son comportement Savoir combattre les habitudes et les routines : - Être attentif, vigilant et dissuasif ; - Respecter les procédures. S'informer en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme	1 heure
	Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes	Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects. Reconnaître les comportements suspects Connaître les indicateurs physiques : la communication non verbale. Restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations	1 heure
	Savoir entretenir sa culture de la sécurité	Participer à l'évolution des procédures de sécurité. Trouver une source d'information fiable.	30 minutes
	b) Réagir face au risque terroriste		
	Savoir protéger et adopter les bons réflexes en matière de prévention face aux risques terroristes	Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque - Actes réflexes ; - Courir, se Cacher, Combattre en dernier recours + démonstrations + mesures de mise en sécurité immédiate + pratique. Savoir protéger et diriger les autres vers une zone en sécurité.	2 heure 30 minutes dont 1 heure de pratique
	Décider des mesures appropriées et diriger à son niveau les opérations envisagées pour les réduire les conséquences de la situation	Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque : - Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) ; - Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance). - Capacité à établir un compte-rendu et une description.	2 heures dont 1 heure de pratique
	Faciliter l'intervention des forces de l'ordre	Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police : Attitudes et comportements : - À l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur	30 minutes

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

	Sécuriser une zone	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les missions du centre opérationnel de police (COP). Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes : - Être un citoyen sensibilisé. <p>Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'urgence et post attentat ; - Contrôle des accès ; - Attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé ; - Prendre en considération le risque de surattentat. 	30 minutes
	c) Secourir en cas d'attaque terroriste		
	Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger	<p>Connaître les blessures par balles ; Notions pneumothorax, hémorragies Connaître les blessures par explosions : Notions Blast et projectiles</p>	30 minutes
	Notions de secourisme « tactique »	<p>Savoir comment agir face à des blessés à la suite de plaies par balle(s) ou blessures à la suite d'explosion (s).</p> <p>Présentations visuelles : pansement compressif, combat gaze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation.</p> <p>Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable ; - Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée. 	1 heures 30 minutes dont 1 heure de pratique
	Alerter les secours	Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé, aux services de secours	30 minutes

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

Bloc de compétences 2 : Assurer ses missions dans une démarche de conformité réglementaire			
<i>80 heures dont 28 heures de mise en pratique</i>			
Séquence	Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Durée minimale
Réalisation d'une ronde de surveillance	Savoir transmettre des consignes	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales - transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles - transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, ou d'accidents 	2 heures
	Connaître les techniques de rondes et les systèmes de contrôle	Effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définis Comprendre les objectifs de la ronde aléatoire Adapter son comportement lors d'une ronde	13 heures dont 9 heures de pratique
Accueil physique et téléphonique	Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les dispositions en vigueur du livre VI (contexte, logique). - L'architecture d'ensemble ; - Les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) - Le principe d'exercice exclusif ; - Le principe de neutralité ; - La réglementation sur les conditions d'armement de détention et d'usage des armes. - Le port des uniformes et insignes ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public (avec cas concrets) ; ▪ L'usurpation de fonctions ; - Les spécificités des services internes ; - Le régime de la carte professionnelle Téléservices du CNAPS. - Le code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités de sécurité privée <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter le secret professionnel ▪ Être averti sur le délit de marchandage et les sanctions spécifiques associées 	7 heures dont 1 heure de pratique
	Connaître les dispositions utiles du code pénal.	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation judiciaire en France * Dualité juridictionnelle * Jurisdiction civile, pénale et administrative * Les responsabilités pénales et civiles * Les clauses d'irresponsabilité pénale 	5 heures

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

	<p>Connaître et appliquer les garanties liées au respect des libertés publiques et privées dont la CNIL, dans l'exercice de ses fonctions</p> <p>Respecter la déontologie professionnelle</p> <p>Connaître les outils de transmission et savoirs transmettre des consignes</p>	<p>Connaître les dispositions du code pénal relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la légitime défense, à l'état de nécessité, - à l'atteinte à l'intégrité physique, - à l'atteinte à la liberté d'aller et venir. - Les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de l'ordre ; - La non-assistance à personne en péril l'omission d'empêcher un crime ou un délit ; <p>Pouvoir justifier ses actions professionnelles en se référant au cadre légal dont les concepts de légitime défense</p> <p>Connaître la législation relative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au respect de la vie privée - Les principes et limites de la fouille - À la CNIL - L'atteinte aux systèmes de traitement automatisé - Au respect du droit de propriété - L'appropriation frauduleuse <p>Connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la notion de secret professionnel - Les principes déontologiques - les sanctions liées aux marchandages <p>Connaissance élémentaire du fonctionnement d'un ordinateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un logiciel de traitement de texte et des principaux logiciels du métier, (main courante électronique etc.) <p>Rédiger une main courante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploiter un logiciel de main courante électronique 	<p>3 heures</p> <p>4 heures</p> <p>2 heures</p>
Gestion de l'accès au site	<p>Réaliser une remontée d'information</p> <p>Appliquer les techniques d'information et de communication pour transmettre les consignes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un compte-rendu oral - Faire un compte rendu écrit - faire un rapport circonstancié <ul style="list-style-type: none"> - travailler sa posture et sa présentation - adapter sa communication verbale et non verbale dans le but d'informer, accueillir ou orienter - maîtriser l'utilisation des outils de transmission - transmettre informations et consignes - effectuer un compte rendu oral pendant une intervention - savoir lire un plan 	<p>4 heures</p> <p>8 heures dont 4 heures de pratique</p>

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

	<p>Maîtriser le contrôle d'accès</p> <p>Connaître les éléments d'un poste de contrôle de sécurité</p> <p>Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différents systèmes de contrôle d'accès (badge, carte, code, biométrie...) - Contrôler les accès d'un site ou parc de stationnement - Filtrer l'accès aux véhicules - Filtrer l'accès aux personnes (personnels ou intervenants) - Contrôler des objets et des matériels <p>Utiliser à bon escient : - les documents - le matériel - les moyens de communication - la gestion des clés - la gestion des flux de personnel et des intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les différentes zones d'accès (privative, restreinte, public) - connaître les moyens d'identification des différentes familles d'accès - connaître les systèmes de billetterie (bracelets, douchettes, billets) - connaître les principaux fraudes et litiges 	<p>9 heures dont 5 heures de pratique</p> <p>9 heures dont 5 heures de pratique</p> <p>1 heure</p>
Contrôle des personnes et matériels	<p>Connaître le cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation</p> <p>Identifier les acteurs d'un événement</p> <p>Effectuer une inspection visuelle des bagages et une palpation de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel (flux, confinement, panique, comportements dangereux...) - Connaître le cadre légal des rassemblements - Connaître la sécurisation des spectacles et des concerts - Identifier les méthodes de gestion d'un événement (analyse du risque, du lieu, des acteurs, du contexte, des procédures en cas d'urgence : incendie, rixe, attentat...) - Connaître les fondements des bases juridiques lors de prestations événementielles <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les organisateurs, artistes, journaliste, services de secours, VIP.... - Adopter la bonne attitude en fonction du type de public <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations ou de circonstances particulières et es sanctions en cas de non-respect du cadre légal - Connaître les modalités d'agrément des personnels du secteur privé - Identifier les éléments pouvant être à l'origine de situations conflictuelles lors de l'exercice de ces missions 	<p>5 heures</p> <p>1 heure</p> <p>7 heures dont 4 heures de pratique</p>

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

		<ul style="list-style-type: none">- Appliquer les consignes lors de son positionnement dans un point de filtrage- Maîtriser les techniques d'inspection visuelles et de palpation,- Adopter un comportement adéquat lors de la découverte d'objet prohibé- Prendre en compte les mineurs et les personnes en situation de handicap- Effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection et de filtrage- Effectuer l'inspection visuelle des bagages lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte	
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

Bloc de compétences 3 : Intervenir en équipe cynophile <i>315 heures dont 206 heures de mise en pratiques (dont 49 heures de nuit)</i>			
Séquence	Objectifs pédagogiques généraux	Objectifs pédagogiques spécifiques	Durée minimale
Entretien du chien et réglementation en matière de détention	<p>Connaître les dispositions du 1er de l'article L611-1 du livre VI du code de sécurité intérieure relative à l'usage du chien</p> <p>Connaître les dispositions du code rural relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens</p> <p>Connaître la législation relative aux chiens dangereux</p>	<p>Connaître et être en mesure d'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relative à l'exercice d'une activité de surveillance ou de gardiennage avec l'usage d'un chien ; - les dispositions du code rural relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens ; - les dispositions du code civil relatives aux principes de la responsabilité civile ; - la réglementation relative aux formalités d'identification et d'usage dans l'exercice de l'activité de surveillance et de gardiennage. - la définition du chien comme arme par destination ; - les conditions et limites de la légitime défense avec un chien 	35 heures
	<p>Connaître la morphologie de l'animal et ses besoins essentiels afin de veiller au bien-être animal,</p>	<p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bases de l'anatomie canine (morphologie, dentition...) - les principes de bases de l'éthologie canine - les protocoles de vaccination <p>Identifier les besoins essentiels du chien dans les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'alimentation, - du logement, - de l'hygiène, - du transport, - de la prophylaxie <p>Identifier les principaux symptômes des maladies courantes chez le chien</p> <p>Pratiquer les gestes de premiers secours sur son animal</p> <p>Choisir du matériel canin adapté à son animal et son travail.</p>	35 heures
Réalisation d'entraînements pratiques et	<p>Maîtriser les techniques d'éducation à l'obéissance</p>	<p>Savoir effectuer :</p>	54 heures dont 42

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

<p>réguliers avec son chien</p>		<ul style="list-style-type: none"> - une suite au pied en laisse et sans laisse muselée - absence couché - un rappel sur obstacle - marcher à côté de son chien en laisse, muselé - marche à côté de son chien sans laisse, non muselé - franchir un obstacle de 90cm sans rappel - absence couché - contrôler son chien en tous lieux, en présence de public et d'autres congénères. 	<p>heures de pratique</p>
<p>Préparation d'une intervention avec l'usage d'un chien</p>	<p>Utiliser de manière appropriée, le chien, muselé et non muselé, pour la défense du maître, dans le respect strict de la réglementation</p> <p>Savoir interpréter les réactions de son chien lors d'un cheminement en intérieur et extérieur dans le cadre d'une détection ou recherche</p>	<p>Mettre en place un programme d'apprentissage au mordant pour son chien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débouillage - faire supporter au chien différents artifices (muselières, bâton, coups de feu...) - mordant au costume - défense du maître - frappes muselées - Cessation au mordant - déconditionnement au mordant <p>Intervenir rapidement dans le cadre légal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frappe muselée - frappe démuselée - cessation au mordant - évoluer en public <p>Le binôme doit être en mesure de jour comme de nuit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser sa ronde - d'utiliser ses sens - d'évaluer en recherche en tout type de site - de désigner l'emplacement d'un individu - de percevoir et prendre en compte les indications du chien - de déceler un individu invisible - de maîtriser son chien en situation de travail de détection 	<p>92 heures dont 78 heures de pratique (dont 21 heures de nuit)</p> <p>99 heures dont 86 heures de pratique (dont 28 heures de nuit)</p>

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

L'EXAMEN

Celui-ci se déroule en présence d'un jury composé par le centre de formation et validé par le certificateur.

Sa composition est de : *Un président de jury et d'autres personnes*

- D'un membre du collège employeur (cadre ou agent de maîtrise d'une société de sécurité privée employant des agents de sécurité cynophile lors de leurs prestations) ;
- D'un membre du collège employé (agent de sécurité cynophile en fonction ayant au moins deux ans d'expérience) ;
- L'homme / femme assistant, personne titulaire d'une expérience avérée dans la pratique de la cynotechnie.

⇒ **Déroulement de l'examen :**

Évaluation de la partie « Surveillance Humaine » :

- **1^{ère} partie**

Explication et contrôle des documents administratif (Carte préalable, pièce d'identité)

- **2^{ème} partie :**

Le programme **théorique** est évalué en rapport de QCM fournis par le Lycée des Combrailles de Saint Gervais en Auvergne ; cela est sous la surveillance minimum d'un membre du jury dans la salle d'examen.

- **3^{ème} partie :**

Le programme pratique est évalué sur les cas pratique suivant : La ronde – Le PCS.

Le premier stagiaire effectue la prise en charge et travail au sein du PCS contrôlé par des membres du jury et un second stagiaire est suivi par d'autres membres du jury pour observer l'exécution de la ronde.

A l'issue des exercices contrôler nous inversons les rôles des deux candidats.

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

Évaluation de la partie « Activité cynophile » :

- **1^{ère} partie**

Explication et contrôle des documents administratif (Carte préalable ou professionnelle, pièce d'identité)

- **2^{ème} partie** :

1. Le contrôle des papiers du chien : (Vaccination à jour + Carte d'identification à jour)

2. Le programme **pratique** est évalué sur la maîtrise du chien et sur une mise en situation professionnelle respectant les articles du code pénal et code de procédure pénale.

Les unités de valeur contrôlées sont les suivantes :

UNITÉS DE VALEUR	TYPE D'ÉPREUVE
Juridique Surveillance générale Connaissance générale cynophile	Épreuve théorique « QCM »
Spécialité cynophile	Détection humaine Parcours d'obéissance Tests caractériels défense (Costume & Civil) Mise en situation pratique sur un contexte de nuit.

L'examen se finalise par l'obtention d'un diplôme TITRE V Agent Cynophile de Sécurité.

TITRE III
AGENT CYNOPHILE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION - ACSP

FRANCE INSTRUCTION CYNOPHILE

Siège social : 279 chemin du Deuxième Banc – 62340 Guînes
Centre de formation : 869 bis chemin de Premier Banc – 62340 Guînes

CENTRE DÉCLARÉ EN PRÉFECTURE DES HAUTS DE FRANCE :
32 62 02 815 62

AUTORISATION D'EXERCER DU CNAPS :
FOR-062-2028-01-24-20220844896

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES :
SELON ARRÊTÉ DU 27 FÉVRIER 2017

QUALIANOR CERTIFICATION :
Certificat N° 326 SP Ind 0

ORGANISME DE FORMATION

